

Écocentre Val-Bélair : Création d'une nouvelle zone pour permettre la réalisation de travaux de réfection du site

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 329

Déposé au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Le 14 février 2023

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Une modification réglementaire est proposée afin de diminuer la superficie de la zone 66204Fb pour créer une nouvelle zone autour de la zone 66203Up avec les mêmes usages et normes que cette dernière, à savoir : I4 Industrie de mise en valeur et récupération, R1 Parc, et un usage particulier (dépôt de matériaux secs).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=463>

Démarche de participation publique

Étapes

- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair : le 18 janvier 2023, à 19 h, Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'Aéroport (+ Zoom en direct);
- Consultation écrite : du 19 au 25 janvier 2023, formulaire en ligne;
- Rapport disponible : 14 février 2023.

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe 1)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite (7 jours).

Rétroaction

Suivant les activités de consultations, la Ville de Québec n'apportera pas de modification au projet de modification réglementaire.

Annexe 1 : Rapports des différentes étapes

Écocentre Val-Bélair : Création d'une nouvelle zone pour permettre la réalisation de travaux de réfection du site

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 329

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair

Date et heure : 18 janvier 2023, à 19 h 30

Lieu : Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'Aéroport (+ Zoom en direct)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec* et la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Val-Bélair, secteur situé approximativement à l'est et au sud de la rue Jean-Bardot, à l'ouest de la route Léo-Major et au nord de la route de la Bravoure.

Description du projet et principales modifications

Une modification réglementaire est proposée afin de diminuer la superficie de la zone 66204Fb pour créer une nouvelle zone autour de la zone 66203Up avec les mêmes usages et normes que cette dernière, à savoir : I4 industrie de mise en valeur et récupération, R1 Parc, et un usage particulier (dépôt de matériaux secs).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=463>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Francine Dion, présidente
- M. Marc-André Ducharme
- M. Benoit Duchesne
- M. Maxime Falardeau
- M. Charles Gillespie
- M^{me} Jane Hicks
- M. Jean Thibault

Conseillère municipale :

- M^{me} Bianca Dussault, conseillère municipale, district de Val-Bélair

Personne-ressource :

- M. Louis Montgrain, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. Mathieu Fournier, directeur de section, Gestion des matières résiduelles
- M. Richard Simoneau, directeur de projet, Gestion des matières résiduelles

Animation de la rencontre :

- M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants :

8 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 1 citoyen

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, les administrateurs du conseil de quartier de Val-Bélair recommandent au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de règlement modifiant le Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 329, tel que proposé.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

- **Intervention 1** : Il y a un chemin pour les véhicules qui montent à la carrière. Est-ce qu'il y aura un autre chemin pour se rendre à l'écocentre? Sa préoccupation est au sujet de la sécurité en raison des véhicules lourds qui côtoient les visiteurs de l'écocentre.

***Réponse de la Ville** : Il y a un réaménagement qui est prévu. Il est question d'un accès pour les poids lourds et d'un autre pour les automobilistes. L'objectif est d'améliorer la sécurité, alors que cet écocentre a peu changé avec les années. C'est le seul écocentre où les usagers croisent encore des poids lourds transportant des matières. Pour ce qui est de l'accès à la carrière, des échanges sont en cours avec l'entreprise et le service des transports et de la mobilité intelligente pour un élargissement.*

C'est notre plus petit écocentre et il est très apprécié. D'ailleurs, l'accès est gratuit et il n'y a plus de limite de quantité. On souhaite aussi augmenter la fluidité et l'accès à cet écocentre. Donc, nous souhaitons revoir l'aménagement du site pour faciliter le déchargement et limiter les files d'attente. Par la même occasion, nous souhaitons revoir les docks et les accès. Cependant, il faudra fermer temporairement l'écocentre pour effectuer ces travaux (été 2023).

- **Intervention 2** : Si le projet prévoit du déboisement, j'imagine qu'une bande d'arbres sera prévue avec la rue privée de la carrière pour les citoyens qui y marchent.

***Réponse de la Ville** : Oui, il est prévu une bande d'arbres ou une butte-écran. On cherche à minimiser nos impacts. Les alarmes de recul « bip bip » ont par exemple été remplacées par des « psss psss psss ».*

- **Intervention 3** : Combien coûtera le réaménagement?

***Réponse de la Ville** : On n'a pas ouvert les enveloppes de l'appel d'offres, mais on s'attend à 2,5 millions de dollars*

- **Intervention 4** : L'ouverture de l'écocentre remonte à l'an 2000.

- **Intervention 5** : Est-ce qu'il y a de l'intérêt pour la revalorisation ou la revente de matériaux en bon état?

***Réponse de la Ville** : On a fait plusieurs analyses et contacté plusieurs organismes. Actuellement, on met en valeur la matière, mais pas l'objet. On valorise le bois de l'armoire ; mais pas le meuble en soi. Ça demanderait beaucoup d'espaces pour entreposer les objets en plus de la matière. Ce n'est pas suffisamment rentable, ni*

simple à gérer. On a des partenaires / artistes qui ont la permission de récupérer de la matière sécuritairement. Il vaut donc mieux tenter de vendre ou donner par « Marketplace » avant de se rendre à l'écocentre.

- **Intervention 6** : Comment avez-vous conçu le réaménagement de l'écocentre?

Réponse de la Ville : *On a fait un « benchmark » avec d'autres écocentres qui sont notamment situés en Europe. Mais on se fie beaucoup à notre expérience avec nos autres sites. On accueille aussi des commerciaux comme « Got Junk » et des citoyens qui ont de gros véhicules.*

- **Intervention 7** : Il y a aussi des gens de Shannon qui viennent à l'écocentre.

Réponse de la Ville : *Oui, il y a des ententes avec d'autres villes, car il s'agit d'un équipement d'agglomération. Mais ça représente un faible pourcentage de visiteurs.*

- **Intervention 8** : Le site sera pavé ou en gravier?

Réponse de la Ville : *On prévoit un pavage avec une bonne fondation. Cela dépendra des coûts à l'ouverture des appels d'offres. Mais dans tous les cas, ce sera une amélioration. La difficulté est la pente du terrain où il faudra prévoir des murs de soutènement. Le terrain n'est pas idéal, mais il est très bien localisé pour les usagers.*

- **Intervention 9** : L'intersection entre la rue Jean-Bardot, la route Léo Major, et l'autoroute Henri-IV n'est vraiment pas évidente.
<http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/?level=9¢er=232777.04507385066,5193268.0109591065,32187>

Nombre d'interventions :

9 interventions

Prochaines étapes :

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Réalisation du rapport :

Date : 6 février 2023

Rédigé par :

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Francine Dion, présidente du conseil de quartier de Val-Bélair

Écocentre Val-Bélair : Création d'une nouvelle zone pour permettre la réalisation de travaux de réfection du site

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 329

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période) :

Du 19 au 25 janvier 2023

Formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Val-Bélair, secteur situé approximativement à l'est et au sud de la rue Jean-Bardot, à l'ouest de la route Léo-Major et au nord de la route de la Bravoure.

Description du projet et principales modifications

Une modification réglementaire est proposée afin de diminuer la superficie de la zone 66204Fb pour créer une nouvelle zone autour de la zone 66203Up avec les mêmes usages et normes que cette dernière, à savoir : I4 industrie de mise en valeur et récupération, R1 Parc, et un usage particulier (dépôt de matériaux secs).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=463>

Participation

Conseillère municipale:

- M^{me} Bianca Dussault, conseillère municipale du district de Val-Bélair

Personne-ressource :

- M. Louis Montgrain, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

- M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page Web du projet :

- 14 visiteurs ont fréquenté la page Web de la consultation écrite.
- 0 citoyen a soumis des questions via le formulaire.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Réalisation du rapport

Date : 6 février 2023

Rédigé par :

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne